

COMMUNE D'EXCIDEUIL  
SEANCE DU 11 JUN 2020

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt et le onze juin à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame LACOSTE Marie-Laure, Maire.

**PRESENTS** : M.GENESTE Bruno, Mme PILLET-PARMENTIER Magali, M. MORAND Jimmy, Mme VAVASSORI Séverine, M. BEDRINE Didier, Mme GAILLARD Marjolein, M.CLERGERIE Jean-François, Mme CROIZE Jessica, M.CHAUMONT Thierry, Mme DAGUET Sandrine, M.MAGNOU Jean-Pierre, Mme SEDAN Annie, M.BUFFAT Marc, Mme BOUKHALO Paulette

**ABSENTS** : NEANT

**PROCURATIONS** : NEANT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GENESTE Bruno

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DES SEANCES DES 20 ET 28 Mai 2020**

Les procès-verbaux des séances des 11 mars 2020 et 28 mai 2020 sont adoptés à l'unanimité.

**INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Madame le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

L'indemnité maximale qui peut être perçue par le Maire est la suivante : pour une commune siège d'un bureau centralisateur de canton dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants cette indemnité correspond à 51.6 % de l'indice brut 1027 majorée de 15%.

Par conséquent, la majoration de 15 % est appliquée, Excideuil étant bureau centralisateur du canton Isle Loue Avezère en Périgord.

Le Maire propose de retenir une indemnité de 41.60 % de l'indice brut 1027.

L'indemnité maximale qui peut être perçue par les Adjointes et les Conseillers Municipaux délégués est la suivante : pour une commune dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants cette indemnité correspond à 19.8 % de l'indice brut 1027.

Le Maire propose de retenir pour les quatre Adjointes et les deux Conseillers Municipaux délégués :

- 18 % de l'indice brut 1027 pour le premier adjoint
- 9,2 % de l'indice brut 1027 pour les 4 autres adjointes et les délégués.

Abstention de Mme BOUKHALO car on ne l'informe pas des montants en numéraire des élus percevant une indemnité. Mme Le MAIRE lui répond que le conseil doit se prononcer sur un taux sans nécessité de préciser les sommes perçues.

COMMUNE D'EXCIDEUIL  
SEANCE DU 11 JUN 2020

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (SEDAN, BUFFAT, BOUKHALO) :

**Fixe** les indemnités de fonction du Maire par référence à l'indice brut 1027 de la fonction publique.

**Arrête** comme suit le décompte des indemnités à compter du 29 mai 2020

Madame LACOSTE Marie-Laure, Maire : 41.6 % de l'indice 1027

Monsieur GENESTE Bruno, 1<sup>er</sup> Adjoint : 18 % de l'indice 1027

Madame PILLET-PARMENTIER Magali, 2<sup>ème</sup> adjoint : 9.2 % de l'indice 1027

Monsieur MORAND Jimmy, 3<sup>ème</sup> adjoint : 9.2 % de l'indice 1027

Madame VAVASSORI, 4<sup>ème</sup> adjoint : 9.2 % de l'indice 1027

Monsieur BEDRINE Didier, conseiller municipal délégué pour le suivi des dossiers commerce, artisanat, tourisme : 9.2 % de l'indice 1027.

Monsieur CLERGERIE Jean-François, conseiller municipal délégué pour le suivi des dossiers voirie, environnement cadre de vie : 9.2 % de l'indice 1027.

Indemnités majorées de 15 % au titre de commune siège du bureau centralisateur de la communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord.

**Précise** que la date d'entrée en vigueur de cette décision est le 29 mai 2020.

**Souligne** que les ressources nécessaires au paiement de ces indemnités seront prélevées au chapitre 65 du Budget Primitif 2020

**MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le conseil municipal a composé comme suit les diverses commissions municipales, étant rappelé que le Maire en est Président de droit.

Madame le Maire précise que :

**COMMISSION DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT - CCILAP:** *Travaux d'investissement, suivi des chantiers, projets d'aménagement, montage des dossiers d'investissement, proposition des projets à la CCILAP.*

M. GENESTE Bruno, Mme PILLET-PARMENTIER Magali, M. MORAND Jimmy, M. BEDRINE Didier, M. CLERGERIE Jean-François, Mme CROIZE Jessica, M. MAGNOU Jean-Pierre, Mme SEDAN Annie, M. BUFFAT Marc

**COMMISSION D'APPELS D'OFFRES/ADJUDICATIONS :** *Gestion du matériel*

**Titulaires :** M. GENESTE Bruno, M. MAGNOU Jean-Pierre, M. BUFFAT Marc  
**Suppléants :** M. MORAND Jimmy, M. BEDRINE Didier, Mme SEDAN Annie

**COMMISSION AFFAIRES SOCIALES - VIE SCOLAIRE – SUIVI ADMINISTRATIF :** *Education (écoles, collège, lycée), logements communaux, suivi des dossiers administratifs de gestion courante – personnes âgées - SIAS*

COMMUNE D'EXCIDEUIL  
SEANCE DU 11 JUN 2020

PROCES VERBAL

Mme PILLET-PARMENTIER Magali, Mme GAILLARD Marjolein, Mme CROIZE Jessica, M.CHAUMONT Thierry, Mme DAGUET Sandrine, Mme SEDAN Annie, Mme BOUKHALO Paulette

**COMMISSION FINANCES** : *Finances, Ressources humaines*

M. MORAND Jimmy M.GENESTE Bruno, Mme PILLET-PARMENTIER Magali, Mme VAVASSORI Séverine, M.CLERGERIE Jean-François, Mme SEDAN Annie, M.BUFFAT Marc

**COMMISSION COMMUNICATION – ASSOCIATIONS - NOUVELLES TECHNOLOGIES – RESPONSABLE DES SALLES** : *Communication interne, communication interne / externe, fêtes et cérémonies, sports, culture, informatique.*

Mme VAVASSORI Séverine, M. BEDRINE Didier, Mme GAILLARD Marjolein, M.CLERGERIE Jean-François, Mme CROIZE Jessica, M.CHAUMONT Thierry, Mme DAGUET Sandrine, M. BUFFAT Marc, Mme BOUKHALO Paulette

**COMMISSION COMMERCE-- ARTISANAT -- TOURISME** : *artisanat, commerce, tourisme, marché*

M. BEDRINE Didier, Mme PILLET-PARMENTIER Magali, M. MORAND Jimmy, Mme VAVASSORI Séverine, Mme GAILLARD Marjolein M.CLERGERIE Jean-François, M.CHAUMONT Thierry, Mme SEDAN Annie, Mme BOUKHALO Paulette

**COMMISSION VOIRIE ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE**: *voirie, espaces verts, entretien bâtiments communaux, cimetière, piscine*

M.CLERGERIE Jean-François, M. GENESTE Bruno, Mme PILLET-PARMENTIER Magali M. BEDRINE Didier, M.MAGNOU Jean-Pierre, M. BUFFAT Marc.

Ces commissions ont été acceptées, à l'unanimité, par le conseil municipal.

**MISE EN PLACE DES DELEGUES**

Madame le Maire précise que, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), les délégués sont, en principe, désignés par vote à scrutin secret mais que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à ces nominations.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations. La désignation des délégués sera donc approuvée par vote à main levée.

PROCES VERBAL

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU  
POTABLE D'EXCIDEUIL (SIAEP)**

La commune est affiliée au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et qu'il y a lieu de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au Comité dudit Syndicat.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR (Monsieur GENESTE) et 12 voix POUR (Monsieur BEDRINE) , désigne

Monsieur GENESTE Bruno et Monsieur BEDRINE Didier en qualité de délégués titulaires pour représenter la commune au sein du Comité Syndical.

Après délibération, le Conseil Municipal, désigne

M. BUFFAT Marc et M. CHAUMONT Thierry en qualité de délégués suppléants pour siéger au lieu et place des titulaires empêchés au sein du Comité Syndical.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'EXCIDEUIL**

La commune est affiliée au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale d'EXCIDEUIL et qu'il y a lieu de procéder à l'élection de deux délégués titulaires au Comité dudit Syndicat :

3 candidates se sont présentées :  
Madame PILLET-PARMENTIER Magali : 12 voix  
Madame CROIZE Jessica : 12 voix  
Madame Annie SEDAN : 3 voix

Après délibération, le Conseil Municipal, désigne

Madame PILLET-PARMENTIER Magali (et Madame CROIZE Jessica en qualité de délégués titulaires et pour représenter la commune au sein du Comité Syndical.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE**

La commune est affiliée au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire d'EXCIDEUIL et qu'il y a lieu de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au Comité dudit Syndicat :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne

Madame DAGUET Sandrine et SEDAN Annie en qualité de délégués titulaires pour représenter la commune au sein du Comité Syndical.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne

M GENESTE Bruno et Mme CROIZE Jessica en qualité de déléguées suppléants pour siéger au lieu et place des titulaires empêchés au sein du Comité Syndical.

PROCES VERBAL

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DU SECTEUR DE THIVIERS**

La commune est affiliée au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de THIVIERS et qu'il y a lieu de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au dit Syndicat.

Délégués titulaires

3 candidats se sont présentés :

Monsieur MORAND Jimmy : 12 voix

Monsieur CLERGERIE Jean-François : 12 voix

Monsieur BUFFAT Marc : 3 voix

Après délibération, le Conseil Municipal, désigne

Monsieur MORAND Jimmy et Monsieur CLERGERIE Jean-François en qualité de délégués titulaires pour représenter la commune au sein du Comité Syndical.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne

M BUFFAT Marc et Mme DAGUET Sandrine en qualité de délégués suppléants pour siéger au lieu et place des titulaires empêchés au sein du Comité Syndical.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE  
(SDE 24) – Secteur Intercommunal de l' AUVEZERE – LA BACHELLERIE**

Le Président informe ses collègues que la mise en place de l'organisation territoriale, dans l'esprit de la loi du 7 Décembre 2006 sur le secteur de l'énergie et sa circulaire d'application du 8 Juin 2007 a conduit le S.D.E. 24 à la refonte de ses statuts qui création de secteurs géographiques d'énergie.

Avec la dissolution des syndicats intercommunaux, chaque commune membre desdits syndicats devient de plein droit à compter de cette date, membre du Syndicat dont la représentation communale s'effectuera toujours par la désignation de deux délégués titulaires et deux suppléants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

M. BUFFAT Marc et M. GENESTE Bruno en qualité de délégués titulaires pour représenter la commune au sein dudit syndicat.

M. BEDRINE Didier et M MAGNOU Jean-Pierre en qualité de délégués suppléants pour représenter la commune au sein dudit syndicat.



COMMUNE D'EXCIDEUIL  
SEANCE DU 11 JUN 2020

PROCES VERBAL

Monsieur MORAND Jimmy pour représenter le conseil municipal au Conseil de surveillance de l'Hôpital Local d'Excideuil

**CONSEIL D'ECOLE DES ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE**

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, au renouvellement des conseils municipaux et à l'élection du nouveau Maire et de quatre Adjoints il y a lieu de procéder à la désignation de deux représentants du conseil municipal au conseil des écoles primaire et maternelle.

3 candidates se sont présentées :  
Madame PILLET-PARMENTIER Magali: 12 voix  
Mme GAILLARD Marjolein: 11 voix  
Madame BOUKHALO Paulette : 3 voix

Après délibération, le Conseil Municipal, désigne  
Madame PILLET-PARMENTIER Magali, Mme GAILLARD Marjolein  
représenter le conseil municipal au Conseil de l'école primaire.

Madame SEDAN Annie et Madame BOUKHALO Paulette en qualité de suppléantes.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE**

En application de la circulaire préfectorale du 26 Septembre 1985 ayant pour objet « transfert de compétences en matière d'enseignement, mise en place des Conseils d'Administration des Collèges » et qui indique les modalités de désignation des membres des Conseils d'Administration des Collèges, il est prévu :

**Pour les Collèges de moins de 600 élèves :**

Deux représentants élus de la commune, siège de l'établissement

Dans le cas où un groupement de communes est compétent au lieu et place de la commune siège : un représentant élu de la commune siège de l'établissement.

Le Président invite donc l'assemblée à désigner deux représentants.

3 candidats se sont présentés :  
Madame VAVASSORI Séverine: 9 voix  
Monsieur BEDRINE Didier: 9 voix  
Madame BOUKHALO Paulette : 5 voix  
Le conseil municipal, désigne:

Monsieur BEDRINE Didier et Mme VAVASSORI en qualité de représentants élus de la commune pour siéger au Conseil d'Administration du Collège d'EXCIDEUIL.

Madame BOUKHALO fait remarquer que lors de la précédente mandature elle a laissé son poste de représentant à Mme LACOSTE.

PROCES VERBAL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE**

En application de la circulaire préfectorale du 26 Septembre 1985 ayant pour objet « transfert de compétences en matière d'enseignement, mise en place des Conseils d'Administration des Lycées et des Etablissements d'Education Spéciale » et qui précise : « Au titre des représentants élus en leur sein par les assemblées délibérantes des collectivités il est prévu :

Pour les Lycées : trois représentants élus de la commune, siège de l'établissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité

Monsieur MORAND Jimmy, Mme LACOSTE Marie-Laure et Mme SEDAN Annie en qualité de représentants élus de la commune pour siéger au Conseil d'Administration du Lycée d'EXCIDEUIL.

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT  
DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE**

La commune adhère au Syndicat Mixte du conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne.

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, au renouvellement des conseils municipaux et à l'élection du nouveau Maire et de quatre Adjoints, il y a lieu de procéder à l'élection des représentants de la commune au Syndicat Mixte du conservatoire a rayonnement départemental de la Dordogne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, avec 15 voix pour, désigne:

Madame VAVASSORI Séverine en qualité de délégué titulaire pour représenter le conseil municipal au Comité du Syndicat Mixte du conservatoire a rayonnement départemental de la Dordogne.

Mme GAILLARD Marjolein en qualité de délégué suppléant pour représenter le conseil municipal au Comité du Syndicat Mixte du conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne.

**RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)**

La commune adhère au Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) qui a été mis en place en Janvier 2007 au niveau des quatre cantons.

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, au renouvellement des conseils municipaux il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué du RAM pour la commune d'Excideuil.

PROCES VERBAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, avec 15 voix pour désigne :

Mme BOUKHALO Paulette comme délégué du RAM pour la commune d'Excideuil.

**COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

La commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales.

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, au renouvellement des conseils municipaux il y a lieu de procéder à la désignation de deux représentants auprès du CNAS (un élu et un personnel administratif).

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne :

Mme PILLET-PARMENTIER en tant que représentant élu pour siéger au Comité National d'Action Sociale.

Madame MORISSEAU Laurie en tant que représentant administratif pour siéger au Comité National d'Action Sociale.

**CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE**

Le Président expose à ses collègues que suite aux élections municipales du 23 mars 2014, au renouvellement des conseils municipaux et à l'élection du nouveau Maire et de quatre Adjoints, il y a lieu de procéder à la désignation d'un correspondant « sécurité routière » au sein du conseil municipal de la commune d'Excideuil.

Madame DAGUET Sandrine est désignée, à l'unanimité, avec 15 voix pour comme correspondante « sécurité routière ».

**CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE**

Le Président expose à ses collègues que suite aux élections municipales du 23 mars 2014, au renouvellement des conseils municipaux et à l'élection du nouveau Maire et de quatre Adjoints, il y a lieu de procéder à la désignation d'un conseiller chargé des questions de défense au sein du conseil municipal de la commune d'Excideuil.

Monsieur MORAND Jimmy est désigné, à l'unanimité, avec 15 voix pour, comme correspondant « sécurité routière ».

**PETITES CITES DE CARACTERE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE**

IL est demandé aux municipalités de désigner des représentants comme suit :

- A l'Assemblée générale : Membres actifs ; les communes, engagées dans la marque « Petites Cités de Caractère » reconnues au titre d'homologuée ou d'homologable ;

COMMUNE D'EXCIDEUIL  
SEANCE DU 11 JUN 2020

PROCES VERBAL

elles sont représentées par le Maire et/ou ses représentants régulièrement mandatés à cet effet par le Conseil Municipal. Les membres actifs sont des personnes morales, à jour de leurs cotisations, qui prennent part au vote lors des assemblées de l'association, à raison de deux voix par commune adhérente. Les représentants des Petites Cités de Caractère ne sont pas obligatoirement des élus et que leur désignation est laissée à la liberté des maires et de leurs conseils municipaux.

- Au Conseil d'Administration, Un administrateur par membre actif, désigné au sein de l'instance délibérative des communes. Un titulaire et un suppléant sont désignés. Les suppléants ne prennent part aux votes qu'en l'absence des titulaires.

Madame SEDAN propose la candidature de Monsieur VAUGRENARD

Monsieur BEDRINE Didier : 12 voix  
Monsieur CLERGERIE Jean-François : 12 voix  
Monsieur VAUGRENARD : 3 voix

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De désigner des membres actifs pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Association « Petites Cités de Caractère ».
- De désigner un administrateur par membre actif et un suppléant.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée,

DÉSIGNE :

- A l'Assemblée Générale : - Monsieur BEDRINE Didier
- Au Conseil d'Administration :
  - Membre titulaire : Monsieur BEDRINE Didier
  - Membre suppléant : Monsieur CLERGERIE Jean-François

**COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES D'ÉQUIPEMENT  
COMMERCIAL (CDEC)**

En application de la loi du 27 décembre 1973 modifiée, la lettre par laquelle un porteur de projet est informé de la date et du numéro d'enregistrement de sa demande doit être accompagnée d'une copie de l'arrêté précisant la composition de la commission appelée à statuer sur son dossier.

Il y a lieu de procéder à la désignation de deux adjoints susceptibles de siéger aux CDEC en remplacement du Maire empêché.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner M GENESTE Bruno (premier adjoint) et Mme PILLET-PARMENTIER (deuxième adjointe) pour siéger aux Commissions Départementales d'Équipement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention

PROCES VERBAL

**DESIGNE** M GENESTE Bruno (premier adjoint) avec 14 voix et 1 abstention et Mme PILLET-PARMENTIER (deuxième adjointe) pour siéger aux Commissions Départementales d'Equipement

**OUVERTURE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**

Madame Le Maire expose :

Compte tenu que le budget primitif ne sera pas adopté avant le 31 juillet et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de 12 600 €.

Chapitre opération 2016-203 : Travaux piscine  
Article 2313 : Constructions : 2 300 €

Chapitre opération 2013-196 : travaux église  
Article 2313 : Constructions : 10 300 €

Adopté à l'unanimité.

**TRAVAUX SDE 24 – ECLAIRAGE PUBLIC RUE JEAN RABAUD**

Il est nécessaire de renforcer le poste Rue Jean Rabaud pour un montant de 13 910.77 € TTC. Le reste à charge pour la commune s'élèvera à 45 % du montant HT soit 5 216.54 €

Adoption à l'unanimité

**TRAVAUX SDE 24 – ECLAIRAGE PUBLIC RUE JEAN RABAUD**

Il est nécessaire de procéder à l'effacement du réseau Orange Rue Jean Rabaud pour un montant de 9 322.66 € TTC à charge pour la commune. Les travaux de génie civil, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du SDE 24.

Adoption à l'unanimité

**SDE24 – AUTORISATION DONNANT POUVOIR AU MAIRE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des servitudes consenties au SDE 24 par la commune, lors de passage des réseaux électriques, situé sur le territoire de la commune, il convient de l'autoriser à signer tout acte authentique relatif aux servitudes ENEDIS.

Adoption à l'unanimité

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Questions complémentaires

COMMUNE D'EXCIDEUIL  
SEANCE DU 11 JUN 2020

PROCES VERBAL

Mme LE MAIRE demande à l'assemblée de se prononcer sur la possibilité de dématérialiser les convocations. La proposition est adoptée à l'unanimité

Informations communiquées par Mme le MAIRE :

1- Il a été proposé, aux professionnels de la restauration accueillant du public, une mise à disposition de surfaces supplémentaires sur l'espace public afin de répondre aux contraintes de distanciation et également de leur permettre d'accroître leur potentiel commercial pour cette année 2020. Ces mises à dispositions sont gratuites pour 2020.

2- Une plainte a été déposée en gendarmerie par Mme le Maire suite au vol du défibrillateur. Des devis sont en cours pour obtenir un remplacement rapide de cet équipement « vital ». L'assurance prend en charge le coût de l'opération après franchise de 300€.

3- La réouverture de la piscine municipale est prévue pour le samedi 13 juin à 10h30. Cela a été rendu possible par la mobilisation de toute l'équipe de la voirie qui a fait un gros travail de nettoyage, tonte, taille des haies et de réinstallation des équipements dans un délai très court.

4- Mme le Maire informe que 8 classes sont ouvertes. La directrice a revu la configuration d'organisation dans les classes pour permettre d'accueillir 10 élèves par classe. L'école peut donc accueillir 80 élèves. Un avenant à la convention a été signé pour préciser cette nouvelle capacité d'accueil. L'équipe des employés municipaux affectées à l'école ont activement œuvré pour organiser le restaurant scolaire pour pouvoir faire 2 services de 40 élèves en respectant les distanciations.

5- Les activités pratiquées en salles communales ont été à nouveau autorisées (tennis, pilâtes, musculation) sous réserve que chacune respecte les protocoles sanitaires fixés par leurs fédérations respectives.

6- Une commémoration de l'appel du 18 juin 1940 aura lieu à 17h00 avec un nombre restreint de participant invités.

7- La sous-préfète viendra à la rencontre du conseil municipal le 17 juillet 2020 à 17H00.

8- Un conseil communautaire se tiendra le 18 juin 2020 à 18h00 au gymnase de Lanouaille.

9- Le marché du jeudi matin continue avec une réappropriation des emplacements rue JEAN JAURES ; le nombre de commerçant est en augmentation de semaine en semaine.

10- Les dates des prochaines commissions sont annoncées ; finances le 17 juin à 20h00 ; associations le 25 juin à 18h30.

11- Les prochains conseils municipaux se tiendront le 25 juin 2020 à 20h00 pour le vote du budget prévisionnel et le 9 juillet 2020 à 20h00 pour notamment le vote des subventions aux associations.

12- Une cérémonie en l'honneur du Député CAMILLE BEDIN pour son acte de résistance aura lieu le juillet 2020 à 18h00 avec la pose d'une plaque sur la « MAISON BEDIN » Rue Jean JAURES en présence de personnalités du département.

13- En 2021, le recensement de la population se fera sur EXCIDEUIL ; 2 à 3 personnes seront nécessaires pour faire cette opération. L'appel aux volontaires est lancé.

14- Mme SEDAN informe que la cité scolaire GIRAULT DE BORNEIL accueille les élèves déconfinés à raison de 15 élèves par classe après autorisation de la proviseure. Les enseignants sont appelés à cesser le télétravail.

COMMUNE D'EXCIDEUIL  
SEANCE DU 11 JUIN 2020

PROCES VERBAL

15- Un article sur le PAU d'EXCIDEUIL est paru dans la DL. Mme le Maire répond que personne de la mairie n'a demandé la parution de cet article.

16- Mme BOUKHALO demande si la salle du château sera utilisable pour la manifestation de l'AVCR prévue le 17 juillet 2020. La réponse lui est faite que les prochaines interventions gouvernementales préciseront les modalités des activités en salle avec accueil de public.

17- M.BUFFAT informe que les tableaux prévus pour l'exposition sur le thème de l'arbre en mars 2020 sont remisés dans l'escalier de secours dans l'attente que les artistes propriétaires des œuvres viennent les récupérer.

18- M.BEDRINE indique qu'une personne est volontaire pour tenir le camping municipal. Il souhaite faire savoir à l'assemblée qu'un état des lieux du camping municipal a été fait ; l'ensemble est jugé déplorable traduisant un manque d'entretien structurel des installations en plus d'une absence de tenue des espaces verts. Il estime à plusieurs semaines de travail pour éventuellement une ouverture dans des conditions correctes. Mme SEDAN et M.BUFFAT indiquent que des employées avaient été affectées pour faire du ménage dans le bâtiment et que seule la moitié des haies avaient été taillées l'an passé.

19- M.GENESTE déplore également les nombreux chantiers de nettoyage sur l'ensemble de la commune qui devront s'étaler dans le temps et indique de surcroît que le parc matériel de la voirie n'est pas en état de fonctionnement optimal non plus (tracteur principal en panne, nettoyeur haute pression, taille haie, véhicule utilitaire en panne).

La séance est clôturée à 21h30.

COMMUNE D'EXCIDEUIL  
SEANCE DU 11 JUIN 2020

PROCES VERBAL